

Janvier 2024

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

---

*suisse.ing publie sur des sujets spécifiques des documents de prise de position qui, d'une part, visent à exposer le positionnement de l'association et, d'autre part, servent de ligne directrice à son activité politique. Des équipes composées d'experts d'entreprises membres de suisse.ing se chargent d'élaborer ces documents, lesquels sont ensuite soumis pour adoption au comité de l'association.*

**Contexte** Afin que le secteur de la construction puisse répondre aux exigences de la circularité, la Suisse a besoin de mesures et de conditions-cadres concrètes. L'économie circulaire incarne un changement de paradigme quant à la manière d'appréhender l'utilisation et la valorisation des ressources. Elle ne répond pas uniquement à la nécessité écologique d'une réduction de l'énergie grise et des émissions grises issues de la construction d'ouvrages inscrite dans l'atteinte des objectifs climatiques, elle constitue aussi une opportunité économique. Il importe à cet égard de définir une terminologie, de délimiter des approches et de prévenir un mélange des thèmes dans la pratique. L'économie circulaire consiste non pas à incinérer ou à mettre en décharge des matériaux au terme du premier cycle d'utilisation, mais au contraire à les orienter vers d'autres cycles d'utilisation; elle se veut une approche plus globale du traitement des matériaux. En ordre décroissant, la priorité absolue est accordée à la réduction de l'utilisation en soi des matériaux, puis à la régénéralité desdits matériaux, etc., à savoir:

- a) Nécessité, réduction au minimum
  - Interrogation quant au caractère vraiment indispensable du matériau envisagé et, si oui, réduction des quantités aux quantités effectivement nécessaires
- b) Régénéralité, disponibilité locale
  - Utilisation en priorité de matériaux renouvelables et locaux
- c) Robustesse, longévité
  - Utilisation de matériaux robustes et durables propres à réduire les quantités engagées au cours du cycle de vie
- d) Réparabilité
  - Préférence pour des produits réparables, de sorte à prévenir la nécessité d'un remplacement de composants entiers faute de pièces de rechange
- e) Facilité d'entretien
  - Préférence pour des produits dont la facilité d'entretien (maintenance, nettoyage) assure une longévité accrue
- f) Adaptabilité, flexibilité
  - Choix porté sur des produits et des options constructives susceptibles d'être adaptés à de nouvelles exigences
- g) Réutilisation
  - Traitement et réutilisation des matériaux parvenus en fin de vie
- h) Recyclage
  - Valorisation des matériaux en acceptant des pertes (impuretés, décyclage)
- i) Élimination
  - En dernier recours, élimination dans les règles de l'art des résidus inévitables

**Normes, formations, incitations, projets pilotes** En termes de construction, la mise en œuvre d'une économie circulaire requiert un processus de planification intégratif, itératif et global («du berceau au berceau», angl. *cradle to cradle*), qui prend en considération le projet dès la première étape de planification. Il est à cet effet indispensable de réviser les lois, normes et standards existants et de les adapter aux exigences de l'économie circulaire. Il convient, parallèlement, d'investir dans la formation et le perfectionnement en la matière, notamment en enseignant les techniques d'assemblage démontable de matériaux de construction. Si les maîtres d'ouvrage tant privés que publics ont, en leur qualité de mandants, la responsabilité particulière d'exiger dans leurs commandes la circularité des ouvrages ou de s'impliquer dans des projets pilotes, il incombe également à toutes les parties prenantes à la construction d'un ouvrage de concourir à promouvoir cette circularité. La transition vers une économie circulaire se doit d'être accompagnée et encouragée politiquement, notamment au travers de subventions visant à accroître le potentiel de réutilisation des bâtiments.

La condition préalable à la mise en place d'une économie circulaire est une traçabilité complète, sous forme numérique, de tous les matériaux et étapes de production.

#### **Demandes de suisse.ing**

- Des mesures et des conditions-cadres concrètes doivent être mises en place, de sorte que le secteur suisse de la construction puisse répondre aux exigences de la circularité.
- Il s'agit de faire en sorte que l'économie circulaire soit perçue à la fois comme une nécessité écologique et une opportunité économique.
- Il convient d'expliquer et de définir, moyennant une liste de priorités, l'économie circulaire en ce qui concerne l'utilisation et l'emploi des matériaux.
- La promotion de l'économie circulaire passe par une révision des lois, normes et standards, par des investissements dans la formation et le perfectionnement ainsi que par la création d'incitations.
- Les marchés publics doivent, dans la mesure du possible, prendre en considération la circularité des ouvrages dans une perspective de développement durable.
- Il revient aux maîtres d'ouvrage tant privés que publics, en leur qualité de mandants, la responsabilité d'exiger dans leurs commandes la circularité des ouvrages ou de s'impliquer dans des projets pilotes promouvant la circularité.

---

#### **Contact:**

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général  
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils **suisse.ing**  
Effingerstrasse 1, 3001 Berne | T 031 970 08 88 | [mario.marti@suisse-ing.ch](mailto:mario.marti@suisse-ing.ch)